

distRibus
me transporte



Voyagez autant que vous le souhaitez avec la carte mensuelle!

Une carte nominative,
numérotée avec photo.



Un coupon mensuel,
tous *services* ou les *lignes*.



**Découvrez les abonnements mensuels
pour voyager de façon illimitée
du 1^{er} au 31 du mois**

Si vous empruntez exclusivement les lignes urbaines ou la ligne de la Ville es Lan, choisissez le coupon mensuel **les lignes** à 14 €.

Si vous voyagez sur l'ensemble du réseau,
choisissez le coupon mensuel **tous services** à 30€.

Pour toute information, appelez le

0 800 18 10 10

Service & appel
gratuits



**LAMBALLE
TERRE & MER**
Communauté de communes

Comment obtenir la carte mensuelle?

1. Complétez, puis retournez le formulaire ci-dessous à **CAT DISTRIBUS—CS 90201 –22002 ST-BRIEUC Cedex 1**, accompagné de votre règlement (chèque à l'ordre de la CAT) et d'une photo.

2. La carte vous sera expédiée directement chez vous avec le coupon mensuel **les lignes** ou **tous services** pour le mois précisé.

3. Pensez ensuite à renouveler votre coupon avant le 1^{er} du mois suivant directement auprès de votre dépositaire. Pour obtenir votre coupon mensuel, merci de lui présenter votre carte nominative.

La carte nominative est établie uniquement par correspondance. Votre premier coupon mensuel vous est envoyé avec la carte. Les renouvellements de coupons mensuels se font auprès des dépositaires (liste sur lamballe-terre-mer.bzh).

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : ___ / ___ / ___

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél : _____ Mobile : _____

e-mail : _____

1er mois souhaité d'abonnement : _____

Quel type d'abonnement souhaitez-vous?

le coupon mensuel **Les Lignes** (pour circuler sur les lignes urbaines et la ligne de la Ville es Lan) à 14€.

le coupon mensuel **Tous services** (pour circuler sur l'ensemble du réseau) à 30€.

Pour recevoir votre carte et votre coupon mensuel, merci de **nous retourner ce formulaire accompagné d'une photo et du règlement de 14€ ou 30€.**

Extrait des conditions générales d'abonnement :

La carte doit être accompagnée du coupon mensuel en cours de validité. La carte et le coupon doivent être présentés au conducteur à chaque montée dans le véhicule. Ce titre n'est ni repris, ni échangé y compris en cas d'augmentation ou de baisse du prix du titre. En cas de perte ou vol, la carte nominative est établie gratuitement, le coupon mensuel reste dû.